

<http://montesquieu.ens-lyon.fr/spip.php?article2377>



La cécité supposée de Montesquieu

- Extraits, index, concordances des Œuvres complètes -

Publication date: dimanche 19 mars 2017

Copyright © Montesquieu - Tous droits réservés

La cécité supposée de Montesquieu [1]

Si nombre d'études récentes sur Montesquieu évoquent prudemment une vue déficiente comme un facteur parmi d'autres justifiant le recours à des secrétaires – usage qui, de toute manière, chez un homme du rang du baron de La Brède, n'a pas besoin de justification –, il est fréquent de voir réapparaître, ne serait-ce qu'implicitement, l'idée que Montesquieu a été peu ou prou aveugle ; ou que du moins il l'était à la fin de sa vie ; et si tel était le cas le processus n'avait-il pas commencé bien avant ? À force de glissements successifs et d'approximations, Montesquieu finit par devenir aveugle dès qu'il commence à écrire *L'Esprit des lois*...

Or depuis longtemps la question de la supposée cécité de Montesquieu a fait l'objet de travaux sérieux, qui semblent ignorés ou méprisés, et on peut supposer que la présente note connaîtra le même sort. La légende d'un écrivain quasi aveugle, entrant progressivement mais sereinement dans la nuit, séduit plus que les relevés minutieux prouvant le contraire : l'immensité de la documentation que le philosophe met en œuvre permet de souligner sa performance, qui serait moindre chez un auteur disposant de toutes ses facultés physiques. De surcroît, l'homme sort grandi d'une épreuve contre laquelle il ne se rebelle pas, ne montrant d'amertume qu'à propos de son ouvrage : « Mais ce qui me desole, c'est de voir les belles choses que je pourrais faire si j'avois des yeux », confie-t-il à Barbot le 2 février 1742 [2], ce à quoi fait écho cette plainte deux ans plus tard : « [...] je travaille beaucoup et [...] je n'avance pas depuis que je depens des yeux d'autrui mon esprit est captif et je pers une infinité de temps [3]. » On comprend que l'image ait séduit, et qu'on n'ait pas éprouvé le besoin d'aller plus loin et de la remettre en cause.

Mais elle est lourde de conséquences car, si peu contestable que soit l'importance de la « vision surplombante » et de la fonction intellectuelle du regard chez Montesquieu [4], l'idée reçue d'un écrivain aveugle a l'avantage de permettre des hypothèses ingénieuses sur les modalités de composition et plus généralement d'écriture. Ainsi Marie-Louise Dufrenoy arrive à démontrer scientifiquement, équations et graphiques à l'appui, qu'au fur et à mesure que Montesquieu vieillit (des *Lettres persanes* à *L'Esprit des lois*, en passant par les *Romains*), et qu'on avance dans *L'Esprit des lois*, les phrases se font plus courtes, signe indubitable (pour ne pas dire évident) de l'affaiblissement progressif du sens de la vue [5]. À quoi on pourrait objecter plusieurs arguments :

1) les éditions modernes dont s'est servie Marie-Louise Dufrenoy [6] comme toutes celles qui dérivent des éditions posthumes (1757-1758) et auxquelles le lecteur a généralement accès (et dans lesquelles il a appris à lire *L'Esprit des lois*) reprennent une ponctuation, et donc une segmentation en phrases qui n'a rien à voir avec celle de Montesquieu ; entre l'édition de 1748 (dont la ponctuation est déjà relativement indépendante de celle du manuscrit que nous connaissons) et celles de 1757-1758, la tendance est à la fragmentation croissante, les virgules étant souvent transformées en points-virgules, et même parfois les points-virgules en points ;

2) Marie-Louise Dufrenoy suppose que Montesquieu a écrit *L'Esprit des lois* de manière continue, sinon depuis la première jusqu'à la dernière phrase, du moins en fonction d'une chronologie assez grossière de la composition [7] ; le manuscrit de *L'Esprit des lois* indique évidemment que rien n'est plus faux puisqu'à l'intérieur d'un même chapitre, voire sur une même page, on peut trouver des interventions distantes de plusieurs années [8] ;

3) une telle étude repose finalement sur l'idée que la brièveté des phrases ne peut être que l'effet d'une incapacité, et non relever d'un choix stylistique.

Il est donc patent qu'avant de découvrir les raisons et les conséquences des faits, mieux vaut s'assurer des faits eux-mêmes. La cécité de Montesquieu pourrait en effet entrer dans la même catégorie que certaine dent d'or.

Dès 1947, Alexandre-Alfred Chabé [9] répondait de manière parfaitement claire à une question posée en 1939 puis

en 1944 à propos de trois lettres de Montesquieu, datées de 1746 et 1750, récemment découvertes et considérées soit comme autographes, soit comme écrites par le secrétaire Damours [10]. En 1746 et en 1750, Montesquieu pouvait-il écrire lui-même ? La réponse était alors négative et pouvait sembler définitive, justifiant a priori l'hypothèse que ces lettres étaient dues au secrétaire Damours (P), un des seuls qu'on connût alors. Or Chabé montrait, grâce à la correspondance de Montesquieu mais aussi à des témoignages de ses contemporains, que le jugement devait en fait être beaucoup plus nuancé ; on le reprendra ici, en l'étoffant de tous les indices supplémentaires qui ont pu apparaître depuis mais qui ne font que confirmer le diagnostic de 1947. On donnera le détail de ces seuls nouveaux indices, renvoyant pour l'essentiel à la démonstration de Chabé.

Montesquieu a toujours eu un œil beaucoup plus faible que l'autre, il était très myope et souffrait d'inflammations des yeux [11]. En 1747 (donc au moment où *L'Esprit des lois* est quasiment terminé), le médecin Gendron diagnostiquait une cataracte « sur le bon œil » [12]. Rien qui induise donc une « cécité » à proprement parler au début des années 1740, et ce malgré ce qu'on a déduit parfois de la correspondance avec Charles Bonnet : « Je ne suis pas en état plus que vous de lire ; il y a dix ans que j'en suis privé à cause d'une cataracte qui m'est survenue sur un oeil » (20 février 1754). La même lettre lui offre un conseil : « Je suis fâché de ne pas savoir quelle espece de maladie des yeux vous avés, parce que peut-être je vous aurois proposé une eau dont je me serts tous les jours depuis trente ans tirée des simples et qui m'a empeché d'etre aveugle depuis 30 ans. » Peut-on être plus catégorique ?

Une lettre un peu plus tardive au même Charles Bonnet, qui souffre énormément des yeux, est parfaitement claire : parlant de l'opération de la cataracte qu'on lui conseille depuis plusieurs années, il déclare : « je ne [m'y] résoudrai que lorsque je n'y verrai plus » (6 mai 1754) [13]. Moins d'un an avant sa mort, Montesquieu est donc loin de vouloir prendre le risque d'une opération qui pouvait le priver définitivement de la vue. Que faut-il retenir d'une lettre à Guasco du 25 décembre 1754, donc quelques semaines avant sa mort, et de l'emploi du futur : « mon fils [...] a bien mal aux yeux ; nous serons peut-être trois aveugles, vous, lui et moi » ? Qu'il est près d'être aveugle, ou qu'il ne l'est pas encore, comme Guasco et Jean Baptiste de Secondat ?

En tout état de cause, comme le faisait remarquer Chabé, aucun témoignage, à sa mort, n'évoque une éventuelle cécité, ou une vue si mauvaise qu'elle aurait constitué une quasi-cécité. S'il avait recours à des secrétaires pour la plupart de ses tâches intellectuelles, cela n'avait pas frappé ses contemporains comme un usage extraordinaire ni même digne de remarque. L'inspecteur de la Librairie d'Hémery en donne un signalement qui peut passer pour objectif : il est « très incommodé de la vue [14] ». Mais on pourrait objecter le témoignage de deux personnes dignes de foi : D'Alembert et Buffon. Dans l'éloge de Montesquieu placé en tête du tome V de l'*Encyclopédie*, D'Alembert l'évoque en ces termes : « l'usage raisonné que l'auteur a fait de cette multitude prodigieuse de matériaux, paraîtra encore plus surprenant, quand on saura qu'il était presque entièrement privé de la vue [15] » ; mais en fait cet éloge est une amplification du « Mémoire pour servir à l'histoire de la vie de M. de Secondat » [16], lequel n'en souffle mot, alors qu'il est dû au fils de Montesquieu ; et il ne semble pas que D'Alembert ait été très proche de Montesquieu. Ainsi la légende paraît déjà en gestation. Quant à Buffon, qui cherche à déprécier Montesquieu autant que D'Alembert à le magnifier, il semble aussi peu crédible quand il parle à Hérault de Séchelles de son style, « qui n'est pas toujours parfait, qui est trop écourté, qui manque de développement. "Je l'ai beaucoup connu, me disait-il, et ce défaut tenait à son physique. Le président était presque aveugle, et il était si vif que la plupart du temps il oubliait ce qu'il voulait dicter, ensorte qu'il était obligé de se resserrer dans le moindre espace possible [17]. » « Vif » pour ne pas dire distrait et incapable d'une attention prolongée... Ce n'est plus un portrait, c'est une caricature, et de surcroît le témoignage (indirect) est tardif, puisqu'il est rapporté par Hérault de Séchelles, soit presque trente ans après la mort de Montesquieu.

On peut aller plus loin, en examinant les documents eux-mêmes. Si Montesquieu a réellement eu des difficultés à lire, semble-t-il assez tôt, il est clair qu'il a pu parfaitement écrire jusqu'aux derniers jours de sa vie, comme le prouvent les cahiers de corrections des *Lettres persanes* [18] et divers documents postérieurs à *L'Esprit des lois* [19]. Parfois son écriture est grosse et tremblée, comme sur certains titres des dissertations du fonds de La Brède (ms 2506 [20]) – mais ne s'agit-il pas d'une écriture « artificielle » du fait du grossissement ? Un cas peut-être plus

probat : sur la minute notariale du 19 janvier 1753 reproduite par Eylaud [21], entre les trois mots de la signature, « Secondat de Montesquieu », la plume ne quitte pas le papier, ce qui pourrait signaler une hésitation – on y verra un moment de crise, et non une dégradation irréversible. Peut-être pourra-t-on un jour utiliser de tels indices, qui constitueraient des repères chronologiques, mais on en est loin actuellement.

Que faire dès lors des cas où Montesquieu lui-même se déclare aveugle ? Laissons de côté les galanteries, banales de surcroît [22]. Il n'en écrit pas moins à Mme Du Deffand : « [...] vous dites que vous êtes aveugle ne voyez vous pas que nous étions autrefois vous et moi de petits esprits rebelles qui furent condamnés aux ténèbres. Ce qui doit nous consoler c'est que ceux qui voyent clair ne sont pas pour cela lumineux » (13 septembre 1754). On ne saurait mieux éviter de dire à celle qui est définitivement et complètement aveugle qu'on ne l'est pas encore soi-même. On sait par ailleurs l'importance que les relations italiennes de Montesquieu ont prise dans l'histoire du grand homme, à partir de la publication en 1767 des *Lettres familières du président de Montesquieu à divers amis d'Italie*. Deux de ses plus grands amis, Cerati et Guasco, souffraient des yeux, et dans les lettres qu'ils échangent avec Montesquieu, n'est-il pas naturel qu'ils évoquent leur mal commun, et leur même angoisse ? On imagine mal Montesquieu s'applaudissant de son état alors que des êtres chers lui disent être plus mal en point que lui.

Mais n'a-t-il pas joué sciemment de cette faiblesse ? En 1747, quelques mois après le diagnostic de sa cataracte, il passe à Lunéville quelques semaines consacrées aux plaisirs et aux loisirs, refusant toute conversation sérieuse, et de ce fait passant aux yeux de certains pour une bête [23]. Durant ce séjour, il refuse l'invitation que lui a transmise Maupertuis : comment pourrait-il venir à Berlin ? « [...] que feriez-vous d'un pauvre homme qui tombe et se heurte par-tout qui ne reconnoît personne et qui ne scait jamais à qui il parle ? [...] Tout le monde jusqu'au roy de Pologne et il approuve fort que je le prenne pour un autre s'est accoutumé à mes qui-pro-quo [24] » Quelques lignes plus haut le « pauvre homme » demandait à Maupertuis s'il existait en Allemagne quelque habile chirurgien pour opérer sa cataracte... Voilà une myopie bien opportune et une cécité qui pourrait être diplomatique, quand il s'agit d'éviter d'aller à la cour de Frédéric II, qui a mis l'Europe à feu et à sang en 1740 et qui manifestement cherche des cautions philosophiques.

Dès lors, une phrase bien connue des *Pensées* rend un autre son : « Quand je devins aveugle, je compris d'abord que je sçauois être aveugle. » Retour sur soi, ou fiction de l'intime ? Le traité de morale « sur le bonheur » que Montesquieu n'écrit pas, mais qu'il recueille sous forme de pensées détachées d'où cette phrase est extraite, ne passe pas forcément par la maxime et l'impersonnel [25]. L'usage du *je* est familier à Montesquieu, qui en sait les effets : « l'on rend compte soi-même de sa situation actuelle », dit-il du roman épistolaire qu'il dit avoir inventé en 1721 [26] ; et dans les fictions historiques que sont le *Dialogue de Sylla et d'Eucrate*, le *Dialogue de Xantippe et de Xénocrate* et *Lysimaque*, c'est encore le *je* qui s'exprime, sous forme de dialogue ou de récit, quand un homme à la fin de sa vie en dresse le bilan, ou plutôt tire les conclusions que lui inspire l'humanité. Mais le *je* des *Pensées* est souvent devenu (du moins pour les lecteurs) purement et simplement celui de l'autobiographie.

C'est celui qu'on trouve encore dans une préface, ou supposée telle, de *L'Esprit des lois* recueillie dans les *Pensées* : « J'avois conçu le dessein de donner plus d'étendue et plus de profondeur à quelques endroits de cet ouvrage, j'en suis devenu incapable, mes lectures ont affoibli mes yeux, et il me semble que ce qui me reste encore de lumière n'est que l'aurore du jour où ils se fermeront pour jamais [27]. » Émouvante confidence, qui se prolonge par une non moins émouvante prière, à la fois lyrique et solennelle [28] : « Mon ame, agrandissez vous précipitez vous dans l'immensité rentrez dans le grand être » (1805b) ; ou encore « Dieu immortel, le genre humain est votre plus digne ouvrage, l'aimer, c'est vous aimer, et en finissant ma vie je vous consacre cet amour » (1805d).

Introduisons toutefois un léger doute, car deux paragraphes peuvent intriguer : « Pourquoi m'occuperois-je encore de quelques écrits frivoles ? [...] » (1805b), suivi de : « *Dans l'état déplorable où je me trouve il ne m'a pas été possible de mettre à cet ouvrage la dernière main [...] » (1805c). À notre connaissance, Montesquieu n'a pas laissé *L'Esprit des lois* inachevé ; si cette préface était destinée à *L'Esprit des lois*, elle ne pourrait donc être qu'antérieure à 1747. Certes on peut imaginer que Montesquieu est alors sous le coup de la découverte de cette cataracte, en mars 1747.

Aurait-il alors imaginé, lors d'un moment de désespoir, de renoncer (« je l'aurois brûlé mille fois... » continue-t-il, n^o 1805c), de mettre prématurément un terme à ce qui l'occupe exclusivement depuis plusieurs années et qu'il était si près de finir ? Ce serait alors moins un témoignage objectif que l'expression d'une crainte pour l'avenir, qui nous instruirait plus sur une sensibilité à vif que sur l'état réel de sa santé – car rien dans sa correspondance ne laisse envisager pareille éventualité. Faut-il au contraire rejeter ce passage plus tard, et en faire une confession ultime, comme le veut la lettre même du texte : « Je touche presque au moment où je dois commencer et finir, au moment qui voile et derobe tout [...] en finissant ma vie, je vous consacre mon amour » ? Comme tous les *ultima uerba*, ceux-ci seraient marqués du sceau de la sincérité, car le pêcheur est prêt à paraître devant Dieu. Mais rien n'indique qu'on ait affaire à un mémorial comme celui de Pascal, d'autant que ces pages des *Pensées* recueillent les « chutes » qui peuvent servir en une autre occasion ; et la place de ce passage, au début du tome III et de la main du secrétaire P, qui disparaît après juillet 1750, n'incite nullement à penser que Montesquieu se voit réellement vieilli et au bord du tombeau, alors même qu'il vient de donner la virulente *Défense de L'Esprit des lois*. Resterait d'ailleurs à expliquer par quel raffinement de modestie, ou plutôt par quelle aberration il en viendrait à qualifier *L'Esprit des lois* d'écrit frivole...

Sans doute faudra-t-il systématiquement revenir sur tous les aspects de sa biographie qui se fondent sur de tels passages des *Pensées* ; il nous semble en tout cas que ceux que nous avons cités en brosent un portrait (ou en dressent une statue) qui convenait au public ; le stoïcisme devant l'épreuve, magnifié par un christianisme épuré, et la réputation du philosophe aveugle ne pouvaient dès lors que se renforcer mutuellement – alors même que la philosophie, en 1754, pouvait passer par d'autres voies :

On a proposé au Président Montesquieu, déjà borgne et menacé de devenir aveugle, de se faire lever les cataractes, il a répondu froidement, que la vue est une affaire de cent pistoles, puisque pour cet argent on peut avoir un Lecteur. C'est un philosophe, ce me semble, beaucoup trop philosophe [29].

Chaque lettre est écrite pour un destinataire, et chaque phrase s'insère dans une œuvre, même si celle-ci est inachevée... C'est en l'oubliant que l'on a fait endosser à Montesquieu la défroque d'un Homère philosophe, dont il n'avait pas besoin.

[1] Nouvelle publication, revue et corrigée, de l'annexe A.3 du tome III des *Œuvres complètes*.

[2] OC, t. 19, lettre 517.

[3] Au père Gaspare Cerati, 24 mai 1744 (ibid., lettre 563).

[4] Pour la fécondité de cette dernière idée, voir Denis de Casabianca, *De l'étude des sciences à l'esprit des lois*, Paris, Champion, 2008.

[5] M.-L. Dufrenoy, « Évolution d'un phénomène pathologique et évolution du style chez Montesquieu », *Revue de pathologie comparée*, mai 1966, p. 305-310.

[6] Elle ne se réfère qu'à celle de Brèthe de La Gressaye.

[7] Les livres I à IX sont « présumés rédigés de 1734 à 1738, les livres X, XII et XIV, "datés" des années 1738 à 1740, le livre XI, rédigé au retour d'Angleterre [...] » (article cité, p. 308).

[8] Voir OC, t. 3-4.

[9] « La cécité de Montesquieu d'après sa correspondance », *Bulletin de la Société des bibliophiles de Guyenne*, 1947, p. 65-78 (repris dans *Mémoires de la Société française d'histoire de la médecine*, 3, 1947, p. 3-12. [<http://www.biusante.parisdescartes.fr/histoire/medica/resultats/?cote=msfhmx1947&p=5&do=page>]

[10] Sur cette question et notamment sur l'article de 1944, voir OC, t. 4, « De la main à la plume » le passage relatif au secrétaire P.

[11] Un portrait à la sanguine de 1744 montrerait une exophtalmie typique des myopes. Mais il n'est pas certain que ce document, dont on a perdu la trace, soit bien un portrait de Montesquieu.

[12] À Cerati, 31 mars 1747 (lettre 618).

[13] La situation était a fortiori la même en 1749, quand Montesquieu renonçait à suivre le conseil de ses amis de Laistre et Mme de Tencin et à consulter un certain d'Immer, « expérimenté pour abbatre les cataractes » : « Il ne faut point risquer une operation qui n'est point absolument necessaire » (lettres du 6 et du 7 juin 1749). Montesquieu déclare lui-même à Domville qu'alors sa cataracte n'est pas « mûre », selon l'expression consacrée (le 21 juillet 1749).

[14] BNF, n.a. fr. 10782, f. 169-170, cité par L. Desgraves, *Chronologie critique de la vie et des œuvres de Montesquieu*, Paris, Champion, 1998, à la date du 1er avril 1749 (cette date ne nous paraît pas absolument sûre, notamment en raison des allusions que contient ce rapport à des événements plus tardifs ; selon Françoise Weil, que nous remercions de ses observations, elle semble d'une seule venue, signe sans doute d'un recopiage tardif.)

[15] C. Volpillac-Augier, *Montesquieu*, Paris, Presses universitaires de Paris-Sorbonne, « Mémoire de la critique », p. 271.

[16] Voir Laetitia Perret « Éloges de Montesquieu par Jean-Baptiste de Secondat et D'Alembert », *Recherches sur Diderot et sur l'Encyclopédie* 42 (avril 2007), p. 95-106.

[17] Hérault de Séchelles, *Voyage à Montbard*, Paris, an IX, p. 54-56 (première édition 1785).

[18] Voir notamment notre introduction aux Lettres persanes, OC, t. 1, p. 31-43, et la publication des cahiers de corrections, *Revue Montesquieu* 6 (2002), p. [167](#).

[19] Voir OC, t. 4, Annexe 4, « Tableau partiel de la correspondance de Montesquieu ». En 1947, les témoignages étaient moins nombreux, notamment en raison de la difficulté à dater certains documents.

[20] Par exemple 2506/4, f. 4v ; 2506/12, f. 1r (l'écriture est même ici difficile à reconnaître).

[21] Jean-Max Eylaud, *Les Secondat de Montesquieu. Iconographie seigneuriale*, Bordeaux, Féret et fils, 1976, p. 157.

[22] « Dites je vous prie à Madame la duchesse de Richemond qu'elle a beaucoup de part dans la peine que me fait la creinte de devenir aveugle je n'ay jamais eu plus d'envie de voir les belles personnes que depuis que je creins de ne les plus voir », 1er octobre 1743, au duc de Richmond (lettre 548).

[23] Selon le témoignage complaisant de Mme de La Ferté-Imbault, fille de Mme Geoffrin (Pierre de Ségur, *Le Royaume de la rue Saint-Honoré, Madame Geoffrin et sa fille*, Paris, Calmann-Lévy, 1909, p. 140.)

[24] OC, t. 20, lettre 652.

[25] Cette phrase, recopiée au début du tome III (f. 20v, no 1675), par le secrétaire P, ne saurait être très tardive : il s'agit là d'un alinéa au milieu de la longue série « Sur le bonheur », non d'une addition ou d'une insertion. Elle ne peut en tout cas être postérieure à août 1750 (en raison des

dates de l'intervention du secrétaire).

[26] *Pensées*, no 2003, « Préface de l'éditeur » devenue les « Quelques réflexions » des Lettres persanes.

[27] *Pensées*, no 1805.

[28] Il faut cependant noter que sur le manuscrit, il ne s'agit pas d'un texte continu, mais de quatre paragraphes nettement séparés par un parape, dont le troisième est précédé de l'astérisque (nous le reproduisons plus loin) caractéristique de l'intervention personnelle de Montesquieu par opposition à un texte copié ou emprunté (dont pourraient relever les paragraphes précédents) : voir C. Volpilhac-Auger, « L'étoile et le papillon. Des notes de lecture aux *Pensées* de Montesquieu », *Revue Montesquieu* 7 (2004), p. 9-24. C'est l'édition de Barckhausen, reprises par la plupart des éditions ultérieures, qui a pu donner l'illusion qu'on avait affaire à un seul et même développement. Nous le numérotons donc 1805a, b, c, d.

[29] Milord Maréchal, sive George Keith, en conclusion d'une lettre à Frédéric II, *Voltaire's Correspondence*, D5463, du 2 août 1753.